

## Contexte

Après la mise en place des TROD VIH, la loi de modernisation du système de santé promulguée en 2016 et le décret paru en août de cette année entérinent l'élargissement de cet outil au dépistage du VHC.

Cette autorisation suscite une forte demande en formation de la part des intervenants de terrain. Aides et la Fédération Addiction sont mobilisés depuis plusieurs années sur l'utilisation du TROD, comme pour l'accès universel aux nouveaux traitements contre l'hépatite C qui permettront à terme d'enrayer l'épidémie de VHC — comme l'indique notamment le rapport Dhumeaux<sup>1</sup> en 2014. Dans ce contexte, l'accès à un dépistage simple d'utilisation, immédiat et transportable, est en enjeu majeur. Nos réseaux proposent dans leur catalogue respectifs des formations aux TROD et peuvent intervenir, depuis l'été 2016, conjointement sur site. Nous faisons aujourd'hui le choix de mener conjointement des sessions de formation à l'échelle régionale, dans les 14 nouvelles régions.

**Nous mobilisons aujourd'hui nos réseaux pour recruter et former des formateurs qui assureront ces 20 sessions sur l'année 2017.**

## Les critères pour devenir formateur

- Etre **volontaire et habilité** à pratiquer les TROD VIH et/ou VHC
- Avoir une expérience de dépistage via TROD VIH et/ou VHC
- Avoir un **accord de l'employeur** pour l'ensemble de la candidature
- Etre disponible pour participer à la **session de 2 jours de formation des formateurs** à Paris en janvier 2017
- Assurer **au minimum deux sessions** de formations en région sur l'année 2017
- Faire remonter selon la grille fournie, des éléments **d'évaluation qualitative** de la formation

Par la suite les formateurs acceptent d'être **inscrit à une liste mail** des formateurs de formateurs pour partager les points positifs et points de vigilance sur le processus de formation.

## Les contenus transmis au futur formateur

- Les connaissances techniques et épidémiologiques sur le TROD, le VIH/Sida, les hépatites et les IST.
- Le rôle du dépisteur en interne et action hors les murs,
- Les compétences de counselling,
- Les cadres hygiène légal, éthique, règles de sécurité...
- Les méthodes et les outils pédagogiques pour former les acteurs en région.

- Un kit formateur sera fourni.

## Rémunération et défraiement

Les futurs formateurs régionaux seront défrayés pour l'ensemble de leurs déplacements (formations régionales et formation des formateurs) et frais de restauration / hébergement selon les barèmes fixés par la Fédération Addiction, et rémunérés sur chacune des sessions de formations régionales à hauteur de 490 euros brut par jour de formation, soit sur fiche de paye, soit sur facture de la structure employeur du formateur.

## Le processus

Du 8 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre :	envoi des candidatures
Du 2 au 4 décembre :	Validation des candidats et information
<b>Les 4, 5 et 6 janvier 2017</b>	<b>trois jours de formation des formateurs à Paris</b>
A partir du lundi 9 janvier 2017 :	plannification des sessions de formations régionales
Du 1 <sup>er</sup> février au 4 septembre 2017	organisation des 14 formations régionales

<sup>1</sup><http://www.federationaddiction.fr/rapport-recommandations-2014-les-hepatites-virales/>

## Vous souhaitez candidater ?

*N'hésitez pas !*

Retournez le mini-questionnaire ci-après rempli à [I.collard@federationaddiction.fr](mailto:I.collard@federationaddiction.fr) ou par fax : 01 43 66 28 38.

Nom.....Prénom .....

Structure..... CSAPA / CAARUD / ACT / Autre .....

Adresse mail ..... Téléphone .....

Pratiquez-vous le dépistage par TROD ?

- Oui pour le VIH
- Oui pour le VHC
- Oui pour les deux

1. Si oui, depuis combien de temps

- Depuis quelques mois
- Depuis un an ou plus

2. Avez-vous été formé dans l'année précédente ?

- Oui
- Non

3. Par qui avez-vous été formé ?

.....  
.....  
.....

4. Quels seraient vos besoins précis en termes d'apport de compétences ou de connaissances pour devenir formateur en région ?

- Eléments de posture pédagogique
  - Eléments sur le counselling
  - Connaissances d'hépatologie
  - Connaissances du cadre législatif
  - Approfondissement de la mise en pratique
  - Autre (précisez) .....
- .....